



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/2005/95
14 décembre 2004

FRANÇAIS
Original: FRANÇAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Soixante et unième session
Point 17 a) de l'ordre du jour provisoire

PROMOTION ET PROTECTION DES DROITS DE L'HOMME

**État des Pactes internationaux relatifs
aux droits de l'homme**

Note du secrétariat

1. Par sa résolution 2004/69, la Commission des droits de l'homme a prié le Secrétaire général de lui présenter, à ses soixante et unième et soixante-deuxième sessions, un rapport sur l'état des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme et des Protocoles facultatifs se rapportant au Pacte international relatif aux droits civils et politiques.
2. En attendant l'examen de cette question à la soixante-deuxième session de la Commission, à laquelle le Secrétaire général présentera un rapport conformément à la résolution 2004/69, on trouvera des informations sur l'état des Pactes internationaux relatifs aux droits de l'homme sur les sites Web du Bureau des affaires juridiques de l'Organisation des Nations Unies, Section des traités (<http://untreaty.un.org>) et du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (<http://www.unhcr.ch>).
